

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 18 octobre à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –****BOIVENT – MERCIER – TEILLET****EXCUSE : M SUTRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –****CALVET – REMAUD****POUVOIRS : M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT**

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-10-01 D**OBJET : DM n°9 : Travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder à des travaux de réfection de voirie au titre du dispositif FDAC.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2013-09-08 D par laquelle le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise Colas pour un montant de 28 218,97 € HT.

Monsieur le Maire précise que suite aux conditions météorologiques l'entreprise Colas fera sans doute les travaux sur l'année 2014 et que par conséquent, il faut tenir compte de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014 (20 % pour cette opération).

Monsieur le Maire propose de procéder à un virement de crédits d'un montant de 2 660 € comme suit :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2151	254		FDAC 2013	2660.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21312	271		Baies vitrées préau école	-2660.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce virement de crédits d'un montant de 2 660 €.

Fait à Jauldes, le 21 octobre 2013

Le Maire
Eric SAVIN